



Les abolitions de l'esclavage

Guillaume de Felice, *Emancipation immédiate et complète des esclaves. Appel aux abolitionistes*, Paris, Delay, 1846, 114 p., extraits.

« La question de devoir

L'esclavage est un crime: c'est ce que répètent à l'envi tous les abolitionistes. Mais si l'on vient ensuite à considérer comment ils transigent avec ce crime et en laissent ajourner, de leur propre consentement, la pleine réparation, on est forcé d'admettre l'une des hypothèses suivantes: ou bien ces abolitionistes ne comprennent pas la portée du mot qu'ils prononcent, ou ils ont des raisons assez puissantes pour se tranquilliser sur la prolongation d'un crime, ou enfin ils ne sentent pas à quoi ils sont personnellement obligés dans une pareille question. (...)

V - Conclusion

(...)

Mais après avoir examiné, il faut parler. Les convictions qui se taisent sont-elles des convictions sincères ? Parlez donc à ceux qui sont près de vous, et si votre voix est forte, parlez encore à ceux qui sont loin. Ces déclarations nettes et fermes, en se répétant sur tous les points du pays, gagneraient au principe de nombreux adhérents. Nul n'entendra longtemps sans y prendre garde le témoignage d'une âme droite invoquant les lois de l'éternelle justice; car toutes les âmes sont soeurs par leur intime et essentielle nature, et dans leur dernier fond elles finissent toujours par se correspondre.

Ce n'est pas tout: il faut s'associer, se réunir. Que ceux qui adoptent franchement le principe de l'émancipation immédiate et complète se donnent la main, organisent leurs efforts, et se partagent le travail de cette grande mission. Isolés, ils se sentirraient faibles, et bientôt peut-être découragés; réunis, ils s'entr'aideront, et marchant ensemble vers le même but, ils ne s'arrêteront pas qu'ils ne l'aient atteint.

Je sais qu'il existe déjà des Sociétés abolitionistes en France. Loin de moi la pensée de nier leurs bonnes intentions, et de jeter le moindre blâme sur les noms honorables dont leur liste est formée ! Pris un à un, ces hommes sont dignes de tous nos respects; plusieurs ont rendu au pays d'éclatants services, et prouvé qu'ils ont des vertus aussi hautes que leurs lumières. Mais le principe de l'émancipation graduelle ouvre la porte à tant d'opinions et de fins diverses qu'ils sont rapprochés, non associés. C'est une mêlée de bons esprits et de coeurs généreux: ce n'est pas une armée disciplinée; et au lieu de mettre en commun des convictions et des volontés, ils paraissent n'y avoir mis que leurs doutes et leurs hésitations.

Etes-vous abolitionistes complets ? Tout en témoignant pour les travaux des abolitionistes incomplets les égards et les sympathies qu'ils méritent, constituez une société distincte. Vous remplacerez le nombre par la discipline, et s'il le faut, vous suppléerez à l'éclat des noms par la fermeté des principes. Dans les choses de l'ordre moral la célébrité fait moins que la conscience, parce que la conscience en intime rapport avec l'objet qu'on veut atteindre et s'y dévoue, tandis que la célébrité s'oublie rarement elle-même, et divise l'homme pour garder sa part.

Il s'est formé successivement en Angleterre plusieurs Sociétés abolitionistes. Un principe nouveau a chaque fois amené avec lui une nouvelle organisation; et de là est sorti, non la défaite, mais le succès, parce que c'était la ligne du devoir.

Ne dites pas: Combien serons-nous ? Eh ! consentez à n'être dans les commencements qu'une poignée de membres, mais bien convaincus, bien décidés à faire triompher votre principe par tous les moyens pacifiques et légitimes. N'y eût-il d'abord en France qu'une vingtaine d'hommes ainsi disposés, et agissant avec le même esprit par la parole, par la presse, par des appels au sens moral de la nation et aux autorités publiques, ils pourraient, comme



Les abolitions de l'esclavage

les soldats romains, jurer de vaincre, et ils vaincraient.

Les semences de la vérité et de la justice, jetées aux quatre vents du ciel, s'en vont tomber où la main de Dieu les dirige; elles croissent le jour, la nuit, sans qu'on sache comment, puisent leurs suc nourriciers dans les entrailles de la terre et dans les rayons du soleil, s'emparent pour grandir de toutes les puissances de la nature, et produisent enfin une vaste et riche moisson.

Je voudrais, si je n'avais hâte de terminer, montrer aux différentes classes de Français ce qu'elles pourraient et devraient faire dans cette lutte de la religion, du droit et de l'humanité contre l'esclavage colonial.

Pourquoi le prêtre de l'Eglise catholique de France a-t-il si rarement élevé la voix en faveur de l'esclave ? Aurait-il perdu la mémoire des glorieux et persévérants combats de l'ancienne Eglise contre la servitude païenne ? Ignorerait-il que saint-Augustin, en face des millions d'esclaves qui couvraient encore le globe, s'écriait avec une généreuse indignation: « Dieu a voulu que la créature raisonnable, faite à sa ressemblance, ne dominât que sur la créature privée de raison; il n'a point établi la domination de l'homme sur l'homme, mais de l'homme sur la brute ? ». N'aurait-il pas lu, du moins, la lettre encyclique du pape Grégoire XVI, où il est écrit: « C'est avec une profonde douleur que nous le disons, on a vu même parmi des chrétiens, des hommes qui, honteusement aveuglés par l'appât d'un gain sordide, n'ont point hésité à réduire en servitude, sur des terres éloignées, les Indiens, les Noirs et d'autres malheureuses races, ou bien à aider à cet indigne forfait, en instituant et organisant le trafic de ces infortunés que d'autres avaient chargés de chaînes ? ». Or, si c'est un indigne forfait de réduire les Noirs en servitude, n'en est-ce pas un de les y garder ? Et le crime qui se perpétue cesse-t-il d'être un crime ?

Les évêques ont le privilège de s'adresser aux masses dans leurs mandements. N'auront-ils donc pas à cœur de réveiller sur la misérable condition des esclaves la pieuse opposition de la foi et les saints mouvements de l'amour fraternel ? Si d'autres se préoccupent des opprimés d'Europe beaucoup plus que de ceux du Nouveau Monde, parce qu'ils ne voient guère l'homme que dans le citoyen des états civilisés, les évêques doivent avoir appris de meilleures maximes à l'école de Jésus-Christ. Ils savent que, sous l'homme qui n'a ni traditions ni souvenirs de gloire, sous l'homme abruti, est l'homme encore, l'être créé à l'image de Dieu, l'être immortel, pour qui le Sauveur a voulu mourir afin de payer le prix de sa rançon dans l'éternité. Que les évêques parlent donc, en se souvenant qu'une Eglise qui resterait en arrière des principales questions morales de son époque signerait son arrêt de mort, parce qu'elle perdrat sa raison même d'existence. Je n'ajoute rien de plus: le prêtre intelligent achèvera. (...)

Après les hommes qui remplissent d'importantes fonctions politiques, viennent ceux qui ont l'honneur de tenir une plume connue de la France. Chacun d'eux, philosophe, poète, historien, économiste, journaliste, a charge d'âmes à sa manière. Et en voyant tant de mercenaires serrer d'une main la chaîne de l'opprimé, et tendre l'autre à la bourse de l'opresseur, les écrivains dignes de ce nom ne comprendront-ils pas que, dans la querelle de l'esclave contre le maître, ils ont non seulement une cause d'humanité à défendre, mais l'honneur même des lettres à venger ?

Il y a aussi deux cent mille citoyens en France qui, par leur droit de suffrage politique, président aux affaires de l'État. En acceptant le dépôt de la souveraineté de la nation, ils ont tacitement promis d'être les représentants de sa moralité, de sa dignité, de son honneur. Malheur à eux si, trahissant leur vraie mission, ils faisaient de leur privilège social, comme l'aristocratie de l'ancien régime, un privilège personnel ! Or, voici un crime national à réparer, et les deux cent mille électeurs le pourront dès qu'ils le voudront. Qu'est-ce donc qui les empêcherait d'en imposer le devoir à ceux qui sollicitent leur suffrage ? La plupart des candidats, loin de se plaindre d'une telle condition, s'en applaudiraient comme d'un moyen d'ennoblir encore le mandat dont ils seraient chargés.

Mais ceux qui ne sont ni prêtres, ni pairs, ni députés, ni écrivains, ni électeurs, doivent-ils rester entièrement en dehors de ce débat ? Non, ils ont le droit de pétition qui est consacré par la Charte, et qu'il sera tôt ou tard nécessaire de faire passer de nos lois dans nos mœurs. Si nous nous instruisons à en user avec fermeté et constance pour l'émancipation des esclaves, nous aurons fait un pas important dans nos habitudes politiques, et il se trouvera qu'en travaillant à la liberté des Noirs, nous aurons affermi la nôtre. »